Commune de Ste Marie du Mont

(Département de l'Isère - 38)

Plan Local d'Urbanisme

4.3 Document graphique

Zones du PLU avec les RISQUES NATURELS

Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal arrêtant le PLU en date du :	Certifié conforme par le maire et annexé à la délibération du Conseil Municipal APPROUVANT le PLU en date du :
8 Mai 2025	**24 Février 2026**
Le Maire,	Le Maire,

Plan de Zonage	Edition Février 2026
Extrait du Plan cadastral mis à jour du 26 décembre 2025	Echelle 1/2500

Claudine BONILLA
Ecologue, urbaniste

Claudia CARDOSO
Géographe
infographiste4

3BIS E. Delprée
Urbaniste
Membre associé de la coopérative d'activités et d'entrepreneurs

Liste des Emplacements Réservés

N°	Secteur	Objet	Destinataire	Surface approximative
ER 1	Les Prés	Aménagement / sécurisation du carrefour	Commune	156 m²
ER 2	St Georges	Aménagement chemin d'accès pour améliorer le fonctionnement des services	Commune	750 m²
ER 3	St Georges	Place de retournement bus et plateforme PAV	Commune	470 m²

LEGENDE

Zones U : urbaines

- Zone Ua - secteurs à vocation principale d'habitat
- Zone Ua1 - secteurs de la zone Ua où aucune résidence secondaire ne sera autorisée au titre du L151-41-1 du Code de l'urbanisme
- Zone Ua2 - groupements urbanisés, où seules les extensions et annexes accolées de constructions existantes sont autorisées
- Zone Ue - zone à vocation d'équipements et de services
- Zone Ut - zone à vocation d'hébergement et de loisirs

Zones A : agricoles

- Zone Ao - secteurs à protéger en raison du potentiel agricole des terres
- Zone A - secteurs situés dans l'environnement proche des exploitations où les constructions et installations à vocation agricoles sont autorisées
- Zone Af - secteur correspondant au foyer de Bellechambre lié à l'exploitation agricole de Bellechambre
- Zone Aco - secteurs agricoles en corridor biologique

Zones N : naturelles et forestières

- Zone N - secteurs naturels ou forestiers
- Zone Nco - secteur à caractère naturel en corridor biologique
- Zone Nr - réserve naturelle à protéger en raison de son intérêt écologique (partie à caractère naturelle)
- Zone Nra - réserve naturelle à protéger en raison de son intérêt écologique (partie en Alpage)
- Zone Nm - secteur à protéger par son caractère humide correspondant à la zone humide des Prés (ZNIEFF)
- Zone Ne - secteur où sont autorisés les aménagements et installations légères de loisirs de type collectif

Autres éléments du zonage

- Zones humides repérées au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Haie à préserver pour des raisons paysagères ou écologiques repérées au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés au titre du L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de salubrité publique au titre du R151-34 du Code de l'Urbanisme où aucun logement ne sera autorisé dans l'attente de l'ordre de service des travaux de sécurisation d'alimentation en eau potable
- Bâtiment d'alpage
- Bâtiments d'exploitation accueillant du bétail
- Servitude Risque Naturel au titre du R111-3 du code de l'urbanisme, portant sur toute la commune à la date du 12 avril 1973
- Périmètre d'étude du projet du PPRN concernant les risques identifiés sur les hameaux et groupements bâtis

Périmètres de captage faisant l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique :

- Périmètre **éloigné** de protection des captages d'eau
- Périmètre **rapproché** de protection des captages d'eau
- Périmètre **immédiat** de protection des captages d'eau

Les périmètres de protection de captage sont consultables dans le dossier « ANNEXES » du PLU ou en mairie. Leur tracé est reporté sur le plan de zonage à titre indicatif

Pour information :

- Périmètre de protection éloigné du captage de Vieille Eglise commune de Saint Vincent de Mercuze (pour information)
- Bâtiment non cadastré (pour information)
- Bâtiment agricole non cadastré (pour information)

RISQUES NATURELS identifiés au projet de PPRN

Hameaux et groupements bâtis étudiés et soumis à des risques naturels identifiés au projet de PPRN de 1998, avec sa modification partielle en 2014

- R"X" B"X" — Secteurs dits « inconstructibles » (aléas moyens à forts)
- B"x" — Secteurs constructibles sous prescriptions (aléas faibles à moyens)

Type de risques auquel il est fait référence

- **M, m :** Marécage
- **I' :** Inondation
- **T, t :** Crue torrentielle
- **V, v1, v2 :** Ruissellement sur versant
- **G, g :** Glissement de terrain
- **p:** Chute de pierres
- **A :** Avalanche

Le projet de PPRN et sa modification partielle sont placés dans le dossier des Annexes du PLU

Voir suite secteur SUD ci-contre